

ZSC « Rivière de la Solenzara »

ZPS « Aiguilles de Bavella »

Compte rendu du COPIL du 30 novembre 2021

Participants : Roselyne BALESI (maire de Quenza), Nicolas CUCCHI (maire de Zona), Pascal MURACCIOLI (conseiller municipal Sari-Solenzara), Anthony MUZY (conseiller municipal de Zona), Pierre MARCELLESI (Président de la ComCom Alta Rocca), Jean Paul ROCCA SERRA (Vice-Président de la ComCom Alta Rocca), Jean Paul PANZANI (conseiller territorial représentant le président du Conseil Exécutif de la Corse), Arnaud GILLET (Sous-préfet de Sartène), Alain DELAGE (CBNC), Christophe PANAIOTIS (OEC), François ARRIGHI (PNRC), Mathias COSTANZO (ONF), Dominique SANTELLI (ONF), Guy PROFIZI (Syndicat de défense du hameau de Bavella), Charles COLONNA D'ISTRIA (président de la Fédération des propriétaires de Bavella), Antoine MOREAUX-COLONNA (Syndicat des propriétaires forestiers), Simon ORSATTI (Président de la société de chasse de Quenza), Henri SANTONI (représentant de la ligue corse de la FFME), Sauveur GRISONI (Syndicat des professionnels des activités de pleine nature de la Corse), Caroline THILL (DREAL), Perle ZLOTYKAMIEN (DREAL), Fabrice TORRE (DREAL), Camille FERAL (DDTM2A) et Jessica CHARRIER (ComCom Alta Rocca).

Invité : Antoine ORSINI (Hydrobiologiste)

Excusés : Pierre BENEDETTI (OFB), Greg BENEUX (GCC), Laetitia HUGO (CBNC)

10H15 : Pascal Muraccioli, conseiller municipal de Sari-Solenzara, excuse Monsieur Jean Toma, président du COPIL et maire de Sari-Solenzara, qui par un empêchement de dernière minute ne pourra pas animer les débats de la réunion. Il désigne Monsieur Marcellesi, Président de la Communauté de communes de l'Alta Rocca, pour le remplacer.

1- Renouveau de la gouvernance

a. Présidence COPIL et structure qui assure la mise en œuvre des Docob

Monsieur Jean Toma est reconduit à la présidence du COPIL ainsi que la Communauté de communes de l'Alta Rocca sur la mise en œuvre des 2 Docob.

b. Modification de la composition du COPIL

Il s'agit de l'actualisation de l'arrêté qui désigne la composition du COPIL :

- Intégration de la Fédération des propriétaires privés de Bavella (*Pà Bavedda*)
- Echanges par mail concernant les autres intégrations ou actualisations (Compagnie des guides de canyon, Groupes Chiroptères de Corse...) sur principe d'une ouverture large à la concertation et à la représentativité.

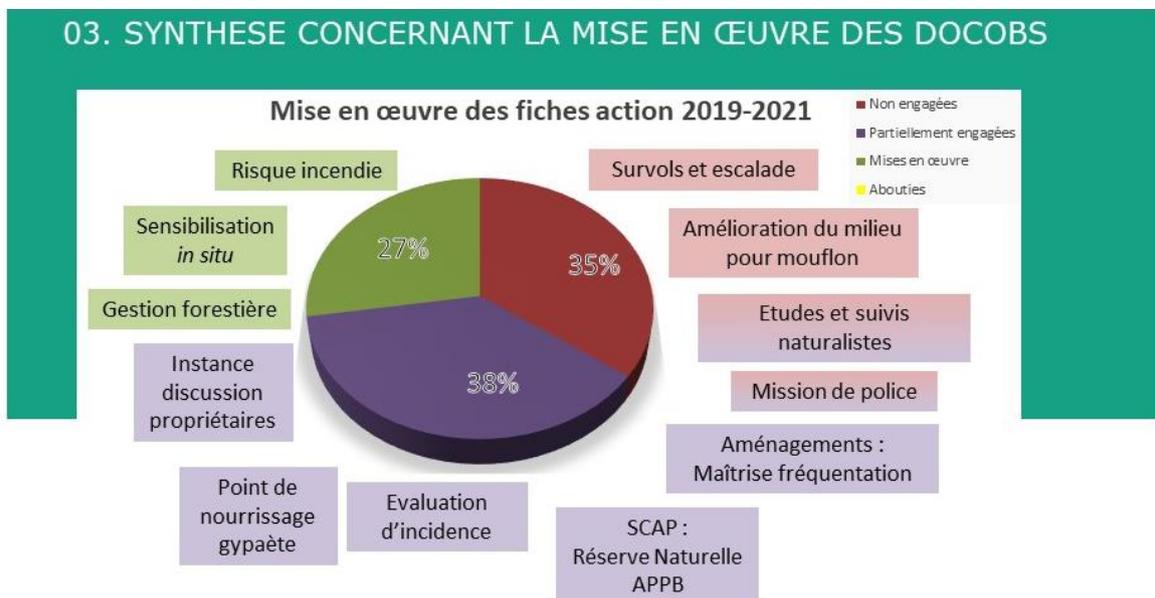
2- Présentation du bilan 2019-2021

Pour la CCAR, responsable de la mise en œuvre du Docob, Jessica Charrier, chargée de mission Natura 2000, présente le bilan de l'animation sur la période de 2019 à 2021.

Afin de ne pas alourdir la séance avec le déroulement des 40 fiches action, l'ensemble des éléments ont été envoyés en amont de la réunion aux participants et seule une synthèse de la mise en œuvre globale puis thématique des opérations a été présentée.

L'attention est attirée sur 5 points :

- Seulement 27% des fiches actions sont mises en œuvre. Les 38% dites « engagées partiellement » correspondent à des opérations dont le degré d'investissement n'est pas à la hauteur des enjeux qui pèsent sur les 2 sites.
- Les actions fortes de préservation et d'amélioration des habitats, notamment pour les rapaces et le mouflon n'ont pas été mises en œuvre.
- Très peu de données écologiques sur le site notamment sur les facteurs de limitation des espèces et sur les impacts liés à la fréquentation.
- Les opérations de maîtrise des usages et des flux de fréquentation dérisoires : mission de police, aménagement, réglementations...
- Le fonctionnement et les résultats du groupe de travail « risque incendie » fait exemple de coordination et de mutualisation des moyens (quasiment toutes les institutions y sont représentées).



Le détail de l'avancement de chacune des fiches actions ainsi que les résultats obtenus sont présentés dans le rapport d'activité 2019-2021 et dans le document de séance joints.

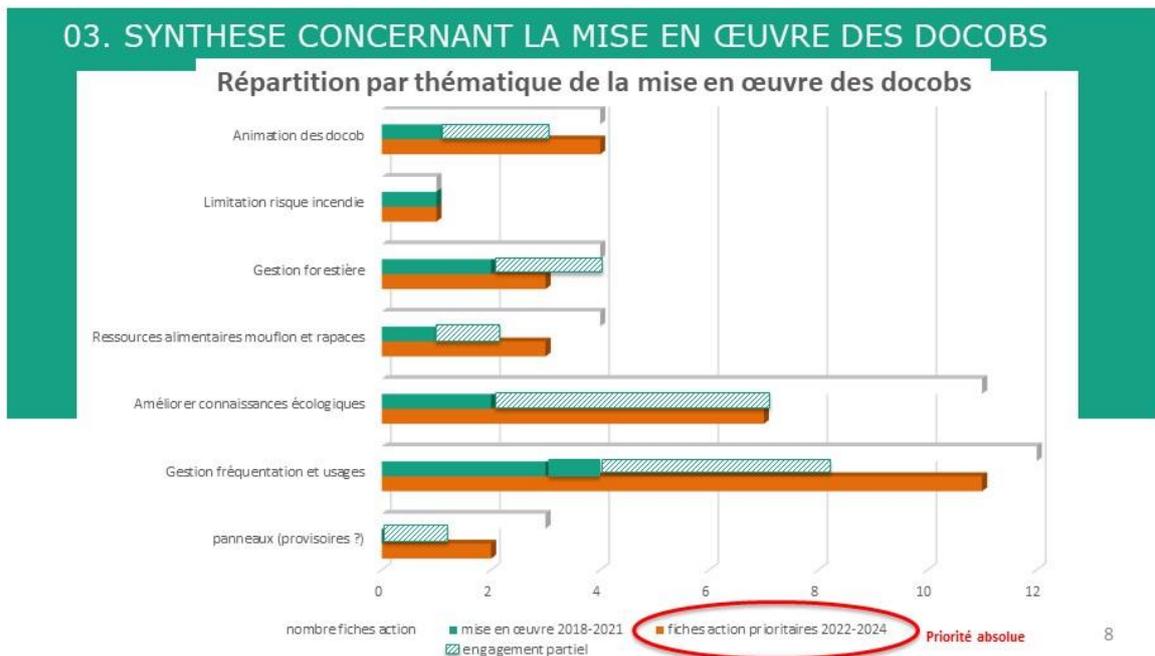
3- Perspectives 2022-2024 et priorisation

Il s'agit de poursuivre et de renforcer la mise en œuvre des fiches actions qui ont été engagées lors du premier cycle d'animation ainsi que l'enclenchement de celles qui répondent aux objectifs d'amélioration du milieu du mouflon et de la limitation des survols du secteur.

En outre, plusieurs fiches actions seront à redéfinir afin de réorienter les études et suivis qui concernent divers mammifères (chat forestier, cerf et chiroptères) et les milieux aquatiques pour répondre aux enjeux qui pèsent sur le maintien de leur état de conservation ou qui permettent d'évaluer ce dernier.



Le graphique ci-dessous présente la répartition thématique des 40 fiches actions. Il met en évidence les carences dans la mise en œuvre des opérations primordiales sur ces sites : amélioration des connaissances écologiques et gestion des usages et fréquentations. Il est acté que ce nouveau cycle d'animation devra prioriser ces thématiques.



La programmation de chacune des fiches actions ainsi que les organismes en charge de leur mise en œuvre sont présentés dans le rapport d'activité 2019-2021 et dans le document de séance joints.

4- Situation alarmante dynamique populations rapaces et mouflons

Les **observations de rapaces** réalisées dans le cadre d'une prestation de service du CENC en 2020 puis leur poursuite par les écogardes formés en 2021 alertent quant à la pérennité des populations sur le site :

- Observation de couples d'aigle royal, d'Autour des palombes et de Faucon pèlerin (localisation approximative des nids à préciser avec des missions démarrant plus tôt en saison)
- Aucun jeune à l'envol n'a été observé.
- Pas d'observation du Gypaète (hormis quelques rares passages consécutifs à l'alimentation du charnier de Taula en 2019, notamment par des jeunes oiseaux équipés d'émetteurs)

François Arrighi (PNRC) précise que la programme Life Gypaète devrait permettre d'engager des opérations de préservation (zones de quiétude) et de renforcer le programme de suivi de cette espèce. Il ajoute que le site de nourrissage proposé par la CCAR sur le Cuscionu n'est pas opportun et que des prospections seront renouvelées pour identifier un autre site.

Par ailleurs, concernant le **Mouflon de Corse**, l'analyse des résultats de la dynamique de population sur la dernière période décennale confirme malheureusement les tendances à une régression du nombre d'individus et de groupes et à une survie des jeunes très faible (0,2 agneau par femelle contre 0,4 et 0,48 sur les populations respectives du Cinto et de Sardaigne, et au-delà de 0,6 pour les populations plus au nord). « *La situation alerte les spécialistes quant à la pérennité de la population qui semble diminuer de 5% chaque année* » (commentaire 2017 M. GAREL – OFB).

En outre, depuis le printemps 2021, l'OFB ne peut plus réaliser les suivis aériens. Aussi il n'y a plus aucun suivi sur cette population.

François Arrighi précise que dans les conditions liées aux activités humaines sur Bavella, le parti a été pris de déployer les moyens de suivi sur Cagna et non sur Bavella. Il s'agit de l'unique solution actuelle pour assurer la préservation du noyau de cette population.

Pierre Marcellesi s'offusque de ce positionnement de fuite en avant où la seule solution est de déplacer les espèces.

Mathias Costanzo (ONF) relativise la situation du mouflon sur le massif de Bavella en précisant que ces agents lui rapportent en voir de plus en plus sur Bavella et le Cavu. Il ajoute qu'il s'agit surtout d'une nécessité d'ouvrir le milieu pour apporter la ressource alimentaire. Dominique Santelli (ONF) confirme que sur Tova il y en a de moins en moins conformément aux résultats de suivi de l'OFB.

Pierre Marcellesi diligente une étude pour éclairer le débat sur les facteurs limitant le renouvellement de la population de mouflon sur le secteur. Fabrice Torre (DREAL) informe l'assemblée sur le lancement dès début 2022 de la rédaction du Plan National d'action sur le Mouflon de Corse qui devrait intégrer l'ensemble des problématiques liés à la conservation des populations de la Corse. Il propose l'intégration de la Communauté de communes de l'Alta Rocca au comité de rédaction. Le COPIL sera tenu informé de l'avancement de ce programme et de ses applications.

5- Situation alarmante concernant la fréquentation des milieux aquatiques

Jessica Charrier présente les enjeux qui pèsent sur les espèces d'intérêt patrimonial face à la fréquentation des milieux aquatiques du site Natura 2000. Aucune étude ni aucun suivi écologique n'ont été entrepris sur cette thématique. Seuls des suivis de répartition de la truite et de l'anguille étaient prévus dans les fiches action mais ces derniers n'ont pas été engagés. Ainsi le point réalisé par la CCAR est issu d'observations ponctuelles, de ressenti et de bon sens. Ces ruisseaux sont des cours d'eau de montagne qui subissent des variations de débit importantes sur une année. Ils abritent plusieurs espèces inscrites dans les directives européennes et patrimoniales : euprocte de corse,

salamandre de corse, discoglosse sarde et corse, rainette, truite, anguille, cincle plongeur ; et répondent à des besoins primordiaux pour les espèces animales comme le mouflon ou le cycle de vie de certains insectes. Ils sont également une ressource primordiale en eau pour les besoins de communes en aval (notamment Sari-Solenzara). Aujourd’hui certaines portions de ces cours d’eau subissent une fréquentation très importante dont les impacts, même non mesurés scientifiquement, sont visibles et indéniables : pollution de l’eau (crème solaire), arasement du lit, dérangement des espèces... Tout le monde peut s’accorder sur ce constat. Une vidéo présentant une journée d’été sur le ruisseau de la Purcaraccia est diffusée, elle illustre l’hyper fréquentation du site.

Antoine Orsini (hydrobiologiste), invité pour témoigner de l’état de cet écosystème, rappelle que les milieux aquatiques sont d’une manière générale déjà fortement impactés en conséquence du changement climatique (débit, température, oxygénation, proliférations de bactéries ou d’algues...).

L’illustration en page suivante issue des « Report cards 2018 » rédigées par l’université des sciences de Corse illustre l’impact du changement climatique sur les bassins versants et rivières en Corse :

Changement climatique et milieu vivant

BASSINS VERSANTS ET RIVIÈRES

Ce qui se passe actuellement

- En raison des effets cumulés de l'augmentation de la température, de la baisse des précipitations estivales et de la raréfaction de la neige en hiver, le débit des cours d'eau a diminué de 20 à 30% depuis le milieu des années 1980.
- Pendant un cycle hydrologique, les événements extrêmes (niveaux d'eau bas et élevés) ont une fréquence plus élevée et une amplitude plus grande.
- L'aire de répartition des espèces aquatiques endémiques corse diminue à mesure qu'elles se déplacent en amont en réponse à l'augmentation de la température de l'eau.
- La biodiversité des écosystèmes d'eau douce est menacée par le changement climatique et par la prolifération d'espèces exotiques.
- La santé humaine est menacée par des maladies infectieuses et vectorielles émergentes ou ré-émergentes (paludisme, chikungunya, dengue, zika etc.) favorisées par l'augmentation de la température.
- L'augmentation de la prolifération des cyanobactéries toxiques dans les retenues des barrages constitue un danger pour les utilisateurs de la ressource en eau.
- Le secteur de l'énergie est impacté lors des faibles remplissages des retenues des barrages, ce qui hypothèque la programmation pluriannuelle de l'énergie.

↓ B1-Bassins versants et rivières
C. Mori & A. Orsini

Ce qui peut arriver dans le futur

- L'impact sur les ressources en eau s'amplifiera, principalement avec l'augmentation de la température et de l'évapotranspiration.
- L'élévation de la température dans les écosystèmes d'eau douce entraînera un risque accru d'extinction des espèces endémiques.
- Le risque de développement des maladies infectieuses et vectorielles impactant la santé humaine augmentera.
- L'augmentation de la fréquence des proliférations de cyanobactéries dans les retenues des barrages constituera des risques supplémentaires pour les utilisateurs d'eau non seulement pour les activités récréatives mais aussi pour l'utilisation domestique (eau potable) ou agricole (irrigation, abreuvement des animaux).
- La rareté de la ressource en eau conduira à une augmentation de son prix avec des conséquences économiques et sur l'activité touristique.

Vallée de la Restonica.
Photo : Antoine Orsini.

La fréquentation de ces milieux, qui subit une évolution exponentielle, ne vient qu'ajouter des impacts supplémentaires notamment lors de l'étiage (période où le débit des cours d'eau est minimal). Il précise que les milieux aquatiques présentent pas moins de 150 espèces d'invertébrés endémiques. Il rappelle également l'objectif de non-dégradation de ces milieux imposé par la loi sur l'eau.

Il fait part de l'expérience des Alpes maritimes où le Parc National du Mercantour a pris un arrêté d'interdiction de fréquentation face aux risques d'accident, sanitaires (qualité de l'eau) et aux nuisances environnementales. Il craint que sans une responsabilisation par l'ensemble des responsables (collectivités locales, scientifiques et socio-professionnels) nous arrivions à cette même mesure disproportionnée.

Pierre Marcellesi précise que depuis sa candidature en 2018 à la présidence du COPIL, Jean Toma, souhaite mettre en avant cette problématique sur les milieux aquatiques (notamment sur l'aspect sanitaire – salubrité publique) et proposera même l'extension du site en aval de la rivière de la Solenzara qui fait également l'objet d'une hyper fréquentation. Il souhaite que la saturation en crème solaire soit évaluée ainsi que les effets induits sur le milieu naturel.

Camille Feral (DDT 2A) rappelle le caractère réglementaire des Evaluations d'Incidence sur les sites Natura 2000 (EIN) requises aux titres des articles L. 414-4 et R. 414-19 et suivants du code de l'environnement. Les questions les plus délicates à traiter dans les EIN concernent (extrait de la Circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000) :

- l'appréciation de la notion d'effet significatif sur les [...] sites Natura 2000 ;
- l'identification des projets d'intérêt public majeur qui, sous certaines conditions [...] peuvent faire l'objet de dérogation ;
- l'appréciation du cumul des effets d'un projet avec les effets d'autres projets en cours ou déjà réalisés.

Au regard du fait que les pratiques sportives de loisirs sur les rivières et canyons n'ont jamais été expertisées en Corse, au regard de leur niveau d'activité déjà important et susceptible de s'étendre encore vu l'engouement du public, au regard des impacts potentiels pressentis aussi bien sur la qualité des milieux que la ressource en eau, une évaluation des incidences Natura 2000 est requise.

Pour être menée en bonne intelligence et être utile, cette analyse des incidences doit être conduite sur l'ensemble des secteurs utilisés/utilisables du bassin versant et sur l'ensemble des socioprofessionnels.

Il est extrêmement heureux que l'ensemble du comité de pilotage et les socioprofessionnels en particulier aient eu le courage de s'emparer de cette question difficile. La présence d'Antoine Orsini, expert reconnu de ces milieux au sein de l'université des sciences de Corse est également une chance pour les travaux du comité de pilotage et expertises à venir.

Pour résumer les socio-professionnels seront collectivement soumis à évaluation des incidences Natura 2000 en 2022. Ces évaluations sont à la charge des porteurs de projet, en l'occurrence ici le groupement des professionnels ou/et de la ligue corse. Il est suggéré que les professionnels sollicitent

l'expertise de M Antoine ORSINI mais ils peuvent également faire appel à tout prestataire de leur choix (bureau d'étude).

Plus d'informations sur les évaluations des incidences Natura 2000 sont disponibles sur le site internet de la préfecture :

<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/biodiversite-et-natura-2000-r151.html>

Pour finir Antoine Orsini précise qu'il faut caractériser les impacts évaluer la capacité globale d'accueil et avancer vers un de type « plan de gestion et bonnes pratiques ».

Le comité de pilotage tachera pour sa part de décliner concrètement ces bonnes pratiques sur le terrain et de les combiner avec l'ensemble des autres mesures à déployer sur place (comme la gestion des accès et du stationnement) à partir de 2023/2024.

6- Perspectives générales de gestion de la fréquentation

François Arrighi propose de revenir au concept de « l'esprit des lieux » pour pouvoir entamer une réflexion sur la gestion de la fréquentation. Il précise qu'il faut revenir au principe que la visite du massif est une immersion dans la nature, aussi à partir de cela une organisation peut être projetée.

Sauveur Grisoni (Syndicat des professionnels des activités de pleine nature de Corse) concède que les professionnels sont à l'origine de la mise en lumière de ce massif, notamment des canyons. Il souligne que les désagréments précédemment évoqués sont les conséquences d'un manque de gestion du site. Il revient sur la fermeture du site de Purcaraccia de l'été dernier pour des raisons de sécurité et déplore que pour les professionnels ces réactions ne constituent pas des solutions pérennes.

Henri Santoni (Fédération française de montagne et d'escalade), rappelle que la Ligue corse a délégué de service publique concernant l'encadrement des activités physiques de pleine nature de montagne. Il témoigne du souhait de tous les professionnels sérieux d'une gestion de leur activité par convention avec les collectivités.

Pierre Marcellesi revient sur la demande d'EIN en soulignant qu'il s'agit pour les socio-professionnels, d'une part de respecter les règles soumises à toute activité ou tout projet sur un site Natura 2000, et d'autre part, de prendre les choses en main pour élaborer ce code de bonne conduite, cette charte ou cette convention, selon la forme de gestion qui sera retenue par décision concertée mêlant communes et propriétaires fonciers publics et privés.

Charles Colonna d'Istria fait part du regret des propriétaires privés de n'avoir pas pu intégrer ce COPIL avant. Il se satisfait aujourd'hui de faire valoir leur voix quant aux projections de gestion qui concernent leur terrain. Il rappelle l'intérêt environnemental des propriétaires et se réjouit d'avoir trouvé en cette instance des experts qui pourront répondre à leurs interrogations.

Caroline Thill (DREAL) souligne que seule la démarche Opération Grand Site (OGS) répondra à l'ensemble des enjeux qui pèsent sur site au-delà des impacts sur le milieu naturel mais aussi sur la sécurité et le patrimoine. Elle propose de relancer la démarche pour aller plus loin que le Docob Natura 2000 seul.

Pierre Marcellesi rappelle la vocation particulière du COPIL Natura 2000 qui n'exclue pas la nécessité d'y débattre de compétences plus vastes quand il s'agit de mesure de gestion ayant des effets directs sur les objectifs poursuivis et que jusqu'ici la multiplication des COPIL, comités locaux ou autres instances de discussion ne fait que maintenir le débat à un stade pré-opérationnel flou sans actions notables sur le terrain.

Jean Paul Panzani (Conseiller territorial représentant le président de l'Exécutif) se veut rassurant en démystifiant le concept de sur fréquentation qui justifie surtout que le site mérite une gestion précise. Il recommande une approche précautionneuse excluant les solutions radicales (hormis pour des raisons de sécurité). Il rappelle la motion prise par l'Assemblée de Corse concernant l'hyper fréquentation des sites naturels et renouvelle l'engagement pris pour que les services de la Collectivité de Corse, de l'Office de l'Environnement de la Corse, de l'Agence du Tourisme de Corse et du Comité de massif élabore une feuille de route dès 2022 par une approche transversale. Il ne faut pas minorer le rôle de ce COPIL qui représente l'instance de concertation regroupant tous les acteurs autour d'un intérêt commun.

Roselyne Balesi (Maire de Quenza), après avoir félicité l'ensemble des interventions, interroge les participants sur les actions qui sont envisagées pour la saison 2022 et craint que la situation soit la même que lors du dernier été puisqu'à ce jour rien n'est encore programmé.

Pierre marcellesi rappelle que la Communauté de communes est souvent pointée du doigt face à l'échec de maîtrise des flux de visiteurs mais que seuls les maires, le président du Conseil Exécutif et les propriétaires privés sont les maîtres des lieux. L'intercommunalité aujourd'hui n'a que très peu de levier d'action tant qu'il n'y a pas de cadre de gestion foncière.

Nicolas Cucchi (Maire de Zonza) partage l'expérience menée par sa commune sur la gestion des flux sur le Cavu (partenariat avec ONF et concession) et l'amorce engagée sur le col de Bavella avec le parking et la navette durant l'été 2021 (maîtrise foncière communale).

Pierre Marcellesi ajoute alors que concomitamment à l'attente des résultats des études réclamées depuis 20 ans, il faut dès aujourd'hui mettre en place une gestion par la canalisation des visiteurs sur les secteurs où il est possible d'intervenir (leviers fonciers).

Fabrice Torre (DREAL) alerte sur le regard de la Commission Européenne concernant le maintien du bon état de conservation. Il rappelle les expériences sur Scandola, les chartes des bateliers et celles liées à la FFME sur la Restonica. Il rejoint le président de la communauté de communes et préconise qu'en attendant d'avoir l'ensemble des connaissances, le bon sens et la bonne gestion doivent primer.

7- Projet d'Aire Naturelle Protégée – Réserve naturelle

Pierre Marcellesi rappelle qu'un projet de Réserve Naturelle a été déposé en 2016 et qu'à ce jour, après plusieurs relances de la CCAR auprès de l'OEC, il n'y a eu aucun retour.

Christophe Panaiotis (OEC) précise que plusieurs dossiers ont été déposés et se retrouvent en concurrence pour leur mise en œuvre en raison des moyens alloués. Aussi les services de l'OEC sont en train de définir une stratégie de priorisation d'instruction de ces demandes. Il ajoute que l'OEC se réjouit de la création d'une fédération des propriétaires privés puisque que la problématique de l'indivision était un frein pour le dossier qui nous concerne.

Jessica Charrier rappelle que le projet déposé en 2016 concernait essentiellement le territoire du Cuscionu et Asinau. Une option d'extension sur le secteur de Bavella avait été émise, ce qui avait

entraîné la rédaction d'une fiche action spécifique sur les docobs de Bavella et de la Solenzara (C1). En outre, les conclusions de l'évaluation du Plan de gestion de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage de Bavella préconisaient la création d'une réserve Naturelle devant le constat que le statut actuel de protection du territoire n'est plus assez fort.

Mathias Costanzo précise que les services de l'ONF assurent une mission de police et de surveillance d'une cinquantaine de jours sur le massif. Jessica Charrier souligne que ces moyens aujourd'hui ne semblent pas suffisant car cet automne encore il a été relevé par les écogardes (non assermentés) chaque jour une circulation sur les pistes DFCI ainsi que des actions de chasse (pigeon et battues) dans la réserve de chasse.

Pierre Marcellesi ajoute que la lenteur de la procédure pour l'instruction du projet de réserve naturelle (5 années) sans communication engendre un besoin fort d'information et de transparence afin de débloquent des postures de peur et d'opposition qui refont surface alors qu'ils avaient été désamorçés lors des 2 années de concertation et de réunions publiques en 2014-2015.

L'ensemble des participants s'accorde sur l'organisation d'une réunion du COPIL dès le 1^{er} semestre 2022 avec pour unique point à l'ordre du jour : projet de Réserve Naturelle. Il sera proposé au Président du COPIL du site du Cuscionu, que cette réunion soit commune entre les 2 comités.

Pierre Marcellesi remercie les participants et la réunion est clôturée à 12H20.